

Mise en oeuvre des paragraphes 3 et 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle sur le trafic illicite

Questionnaire pour les Parties

Introduction

Contexte

Par sa décision BC-12/7, la Conférence des Parties à la Convention de Bâle, lors de sa deuxième réunion, a adopté le programme de travail pour 2016-2017 qui mandate le Comité chargé d'administrer le Mécanisme visant à favoriser l'exécution et le respect des obligations de la Convention de Bâle de d'élaborer des orientations pour la mise en œuvre des dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 9 de la Convention et les joindre aux orientations concernant la disposition relative à la reprise, énoncée au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention, en vue de leur examen et adoption éventuelle par la Conférence des Parties à sa treizième réunion.

Afin d'aider le Comité dans sa tâche, les Parties sont invitées à fournir des informations sur leur expérience avec l'application des paragraphes 3 et 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle en répondant à ce questionnaire, notamment en mettant en évidence les difficultés rencontrées et les possibilités pour y faire face. L'information recueillie des Parties sera utilisée pour élaborer les orientations. Ce questionnaire suit une approche similaire au questionnaire utilisé par le Comité en juin 2012 pour récolter des informations sur la manière dont les Parties mettent en œuvre le paragraphe 2 de l'Article 9 (voir <http://www.basel.int/Implementation/LegalMatters/Compliance/GeneralIssuesActivities/Activities201213/IllegalTrafficTakeBackProvision/tabid/3195/Default.aspx>).

Le paragraphe 3 de l'Article 9 se lit comme suit:

« **Article 9 (3):** Lorsqu'un mouvement transfrontière de déchets dangereux ou d'autres déchets est considéré comme trafic illicite par suite du comportement de l'importateur ou de l'éliminateur, l'Etat d'importation veille à ce que les déchets dangereux en question soient éliminés d'une manière écologiquement rationnelle par l'importateur ou, s'il y a lieu, par lui-même dans un délai de 30 jours à compter du moment où le trafic illicite a retenu l'attention de l'Etat d'importation ou tout autre délai dont les Etats concernés pourraient convenir. A cette fin, les Parties concernées coopèrent, selon les besoins, pour éliminer les déchets selon des méthodes écologiquement rationnelles. »

Le paragraphe 4 de l'Article 9 se lit comme suit:

« **Article 9 (4):** Lorsque la responsabilité du trafic illicite ne peut être imputée ni à l'exportateur ou au producteur, ni à l'importateur ou à l'éliminateur, les Parties concernées ou d'autres Parties, le cas échéant, coopèrent pour veiller à ce que les déchets dangereux en question soient éliminés le plus tôt possible selon des méthodes écologiquement rationnelles dans l'Etat d'exportation, dans l'Etat d'importation ou ailleurs, s'il y a lieu. »

Instructions pour compléter et soumettre le questionnaire

Le questionnaire doit être soumis au Secrétariat avant le 10 Septembre 2015. Toute question relative au contenu du questionnaire peut être envoyée à Madame Juliette Voinov

Kohler (juliette.kohler@brsmeas.org). Toute question technique relative au questionnaire peut être envoyée à M. Julien Hortonedá (julien.hortonedá@brsmeas.org).

Nous vous remercions par avance de votre coopération.

Le Comité chargé d'administrer le Mécanisme visant à favoriser l'exécution et le respect des obligations de la Convention de Bâle

Mise en oeuvre des paragraphes 3 et 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle sur le trafic illicite

Questionnaire pour les Parties

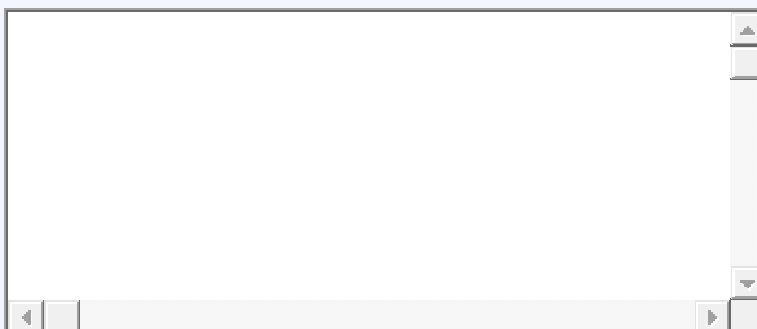
I. Cadre juridique national ou régional relatif à la mise en oeuvre des paragraphes 3 et 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle

1. a. Est-ce que votre pays a édicté des lois, règlements, politiques, procédures ou autres mesures qui intègrent le **paragraphe 3 de l'Article 9** de la Convention de Bâle?

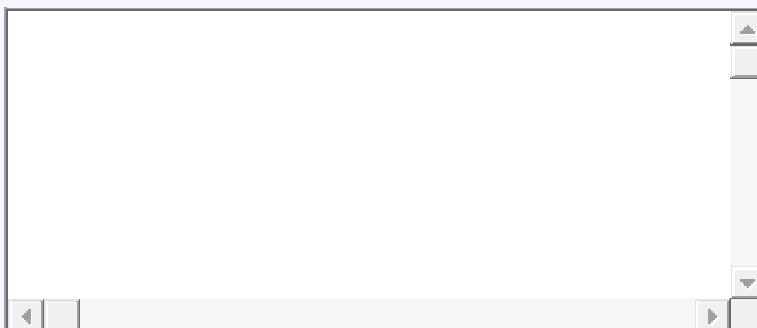
Non

Oui

Si oui, merci de donner le nom de la loi, règlement, politique, procédure ou autre mesure



Merci par ailleurs de fournir une copie de la disposition nationale reflétant le paragraphe 3 de l'Article 9 (en anglais de préférence) ou présentez les éléments principaux de cette disposition



Si possible joignez une copie

envoyer fichier

Si non, merci d'indiquer les raisons pour lesquelles une loi, règlement, politique, procédure ou autre mesure n'a pas été édicté pour refléter le paragraphe 3 de l'Article 9 de la Convention de Bâle.

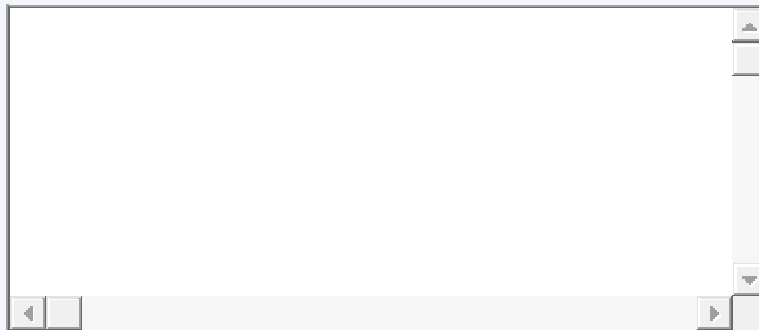


1. b. Est-ce que votre pays a édicté des lois, règlements, politiques, procédures ou autres mesures qui intègrent le **paragraphe 4 de l'Article 9** de la Convention de Bâle?

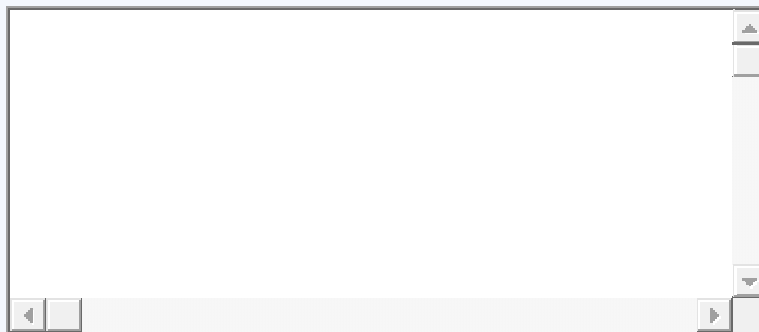
Non

Oui

Si oui, merci de donner le nom de la loi, règlement, politique, procédure ou autre mesure



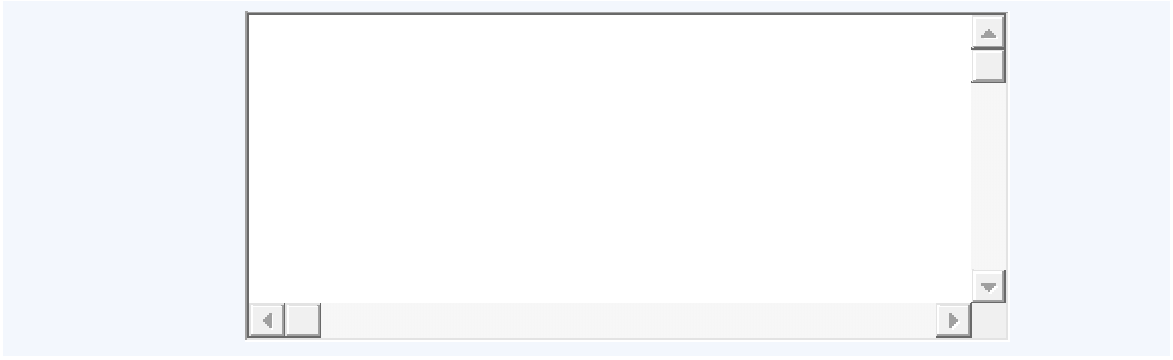
Merci par ailleurs de fournir une copie de la disposition nationale reflétant le paragraphe 4 de l'Article 9 (en anglais de préférence) ou présentez les éléments principaux de cette disposition



Si possible
joignez une
copie

envoyer fichier

Si non, merci d'indiquer les raisons pour lesquelles une loi, règlement, politique, procédure ou autre mesure n'a pas été édicté pour refléter le paragraphe 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle.



Mise en oeuvre des paragraphes 3 et 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle sur le trafic illicite

Questionnaire pour les Parties

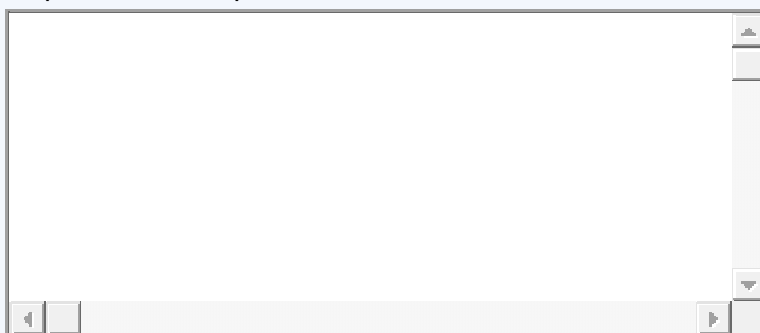
II. Expérience avec l'application des paragraphes 3 et 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle

2. a. Est-ce que votre pays a de l'expérience avec des cas d'application du **paragraphe 3 de l'Article 9** de la Convention de Bâle?

Non

Oui

Si oui, merci de communiquer le nombre de cas dans les cinq dernières années, et si possible des dix dernières années, et donnez des détails sur les cas les plus marquants des cinq dernières années.

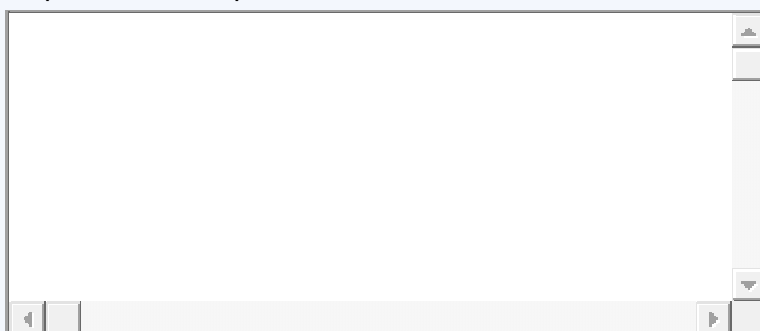
A large, empty text input field with a vertical scrollbar on the right and horizontal scrollbars at the bottom, intended for providing details on cases.

2. b. Est-ce que votre pays a de l'expérience avec des cas d'application du **paragraphe 4 de l'Article 9** de la Convention de Bâle?

Non

Oui

Si oui, merci de communiquer le nombre de cas dans les cinq dernières années, et si possible des dix dernières années, et donnez des détails sur les cas les plus marquants des cinq dernières années.

A large, empty text input field with a vertical scrollbar on the right and horizontal scrollbars at the bottom, identical to the one above.

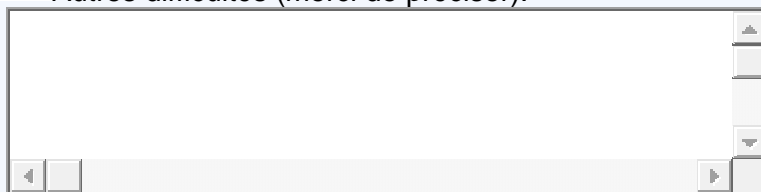
3. a. Est-ce que votre pays a rencontré des difficultés dans l'application de la disposition contenue dans le **paragraphe 3 de l'Article 9** de la Convention de Bâle?

- Non
 Oui

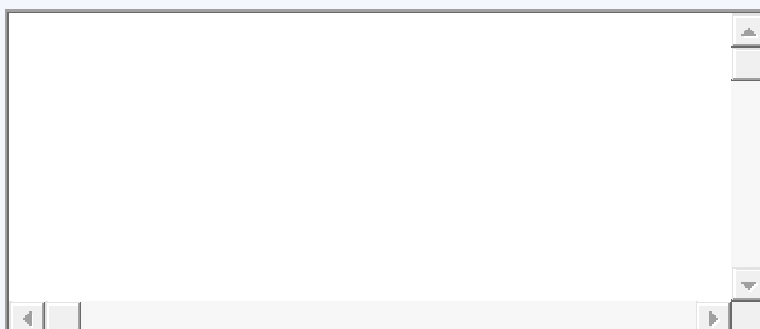
Si oui, merci de préciser la nature des difficultés rencontrées:

(i) Difficultés au niveau domestique/national:

- Absence de, ou déficience au niveau du, cadre juridique ou institutionnel national pour mettre en œuvre et exécuter le paragraphe 3 de l'Article 9 de la Convention de Bâle;
- Absence d'accès à l'information sur de possible cas de mouvements transfrontières de déchets dangereux ou autres déchets par suite du comportement de l'importateur ou de l'éliminateur;
- Difficulté à déterminer qu'un mouvement transfrontière de déchets dangereux ou autres déchets est un cas de trafic illicite au sens du paragraphe 1 de l'Article 9 (éléments constitutifs);
- Difficultés à déterminer qu'un cas de trafic illicite l'est par suite du comportement de l'importateur ou de l'éliminateur et/ou difficulté à identifier l'importateur ou de l'éliminateur;
- Absence de sensibilisation des entités concernées qui devraient être impliquées dans la lutte contre le trafic illicite;
- Absence de sensibilisation des importateurs ou des éliminateurs aux dispositions de la Convention de Bâle;
- Absence de coopération des importateurs ou des éliminateurs pour le respect des obligations continues dans le paragraphe 3 de l'Article 9 de la Convention de Bâle;
- Absence de coordination/coopération au niveau national entre les entités chargées de lutter contre le trafic illicite;
- Difficulté à éliminer les déchets de manière écologiquement rationnelle;
- Autres difficultés (merci de préciser):

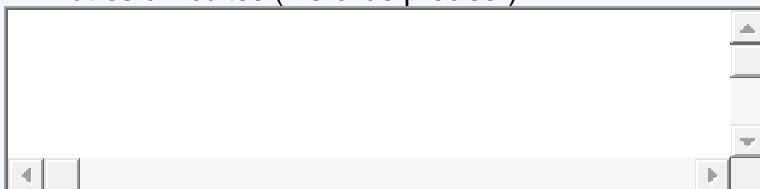


Merci par ailleurs de fournir des précisions complémentaires pour chaque difficulté identifiée ci-dessus

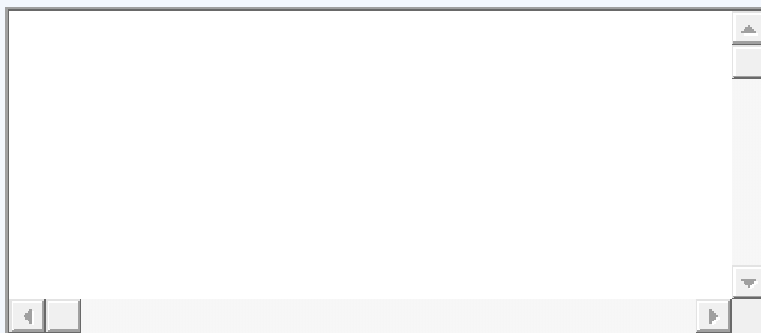


(ii) Difficultés au niveau de la coopération internationale:

- Difficulté à communiquer et coopérer avec les autres Etats concernés par le trafic illicite (Etat de transit, Etat d'exportation);
- Absence de compréhension mutuelle entre les Etats concernés sur l'opérationnalisation du paragraphe 3 de l'Article 9;
- Absence de directives sur sur l'opérationnalisation du paragraphe 3 de l'Article 9;
- Autres difficultés (merci de préciser):



Merci par ailleurs de fournir des précisions complémentaires pour chaque difficulté identifiée ci-dessus



3. b. Est-ce que votre pays a rencontré des difficultés dans l'application de la disposition contenue dans le **paragraphe 4 de l'Article 9** de la Convention de Bâle?

- Non
- Oui

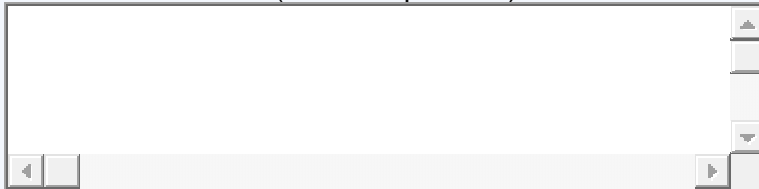
Si oui, merci de préciser la nature des difficultés rencontrées:

(i) Difficultés au niveau domestique/national:

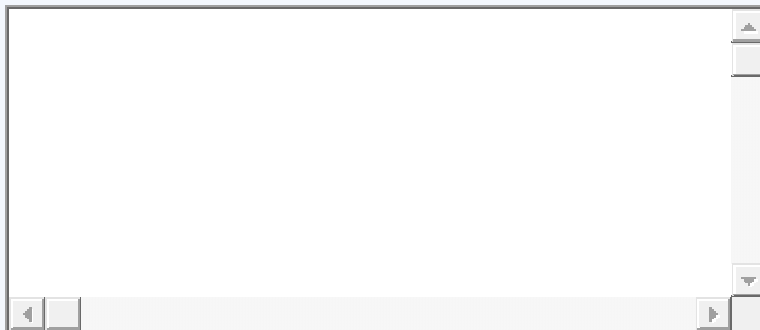
- Absence de, ou déficience au niveau du, cadre juridique ou institutionnel national pour mettre en œuvre et exécuter le paragraphe 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle;
- Absence d'accès à l'information sur de possible cas de mouvements transfrontières de déchets dangereux ou autres déchets par suite du comportement de l'importateur ou de l'éliminateur;
- Difficulté à déterminer qu'un mouvement transfrontière de déchets dangereux ou autres déchets est un cas de trafic illicite au sens du paragraphe 1 de l'Article 9 (éléments constitutifs);
- Difficulté à déterminer que la responsabilité pour le trafic illicite ne peut être imputée ni à l'exportateur ou au producteur, ni à l'importateur ou à l'éliminateur;
- Difficulté à déterminer les Etats concernés (Etat de transit, Etat d'exportation);
- Absence de sensibilisation des entités concernées qui devraient être impliquées

dans la lutte contre le trafic illicite;

- Absence de sensibilisation des importateurs ou des éliminateurs aux dispositions de la Convention de Bâle;
- Absence de coordination/coopération au niveau national entre les entités chargées de lutter contre le trafic illicite;
- Difficulté à éliminer les déchets de manière écologiquement rationnelle;
- Autres difficultés (merci de préciser):

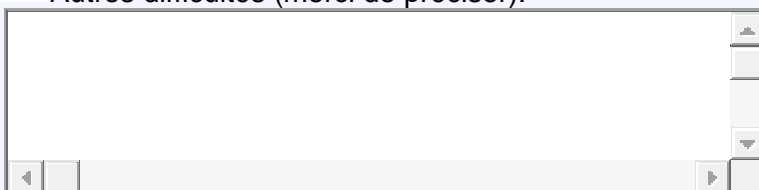


Merci par ailleurs de fournir des précisions complémentaires pour chaque difficulté identifiée ci-dessus



(ii) Difficultés au niveau de la coopération internationale:

- Difficulté à communiquer et coopérer avec les autres Etats concernés par le trafic illicite (Etat de transit, Etat d'exportation);
- Difficulté à communiquer et coopérer avec l'exportateur ou le producteur;
- Absence de compréhension mutuelle entre les Etats concernés sur l'opérationnalisation du paragraphe 4 de l'Article 9;
- Absence de directives sur l'opérationnalisation du paragraphe 4 de l'Article 9;
- Différences au niveau des "preuves" à fournir pour déterminer un cas d'application potentiel du paragraphe 4 de l'Article 9;
- Absence d'un mécanisme institutionnel pour permettre de gérer des difficultés de coopération rencontrées par les Etats (NB: parmi les mécanismes existants figurent: le rôle du Secrétariat en application de l'Article 16 (1) (i), une soumission au Comité chargé d'administrer le Mécanisme visant à favoriser l'exécution et le respect des obligations de la Convention de Bâle, la procédure de vérification de l'Article 19 et le règlement des différends de l'Article 20);
- Autres difficultés (merci de préciser):



Merci par ailleurs de fournir des précisions complémentaires pour chaque difficulté identifiée ci-dessus

An empty text input box with a light gray border and a white background. It features a vertical scrollbar on the right side and a horizontal scrollbar at the bottom, both with small arrow buttons.

4. Est-ce que votre pays a été en mesure de surmonter les difficultés mentionnées dans les sections 3.a. and 3.b. ci-dessus?

Non

Oui

Si oui, merci d'expliquer comment

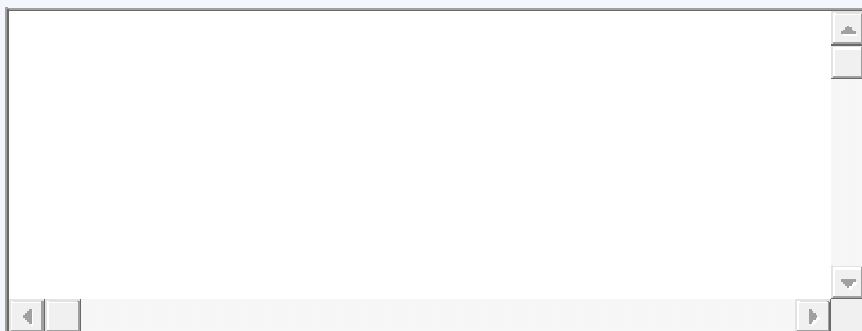
An empty text input box with a light gray border and a white background. It features a vertical scrollbar on the right side and a horizontal scrollbar at the bottom, both with small arrow buttons.

Mise en oeuvre des paragraphes 3 et 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle sur le trafic illicite

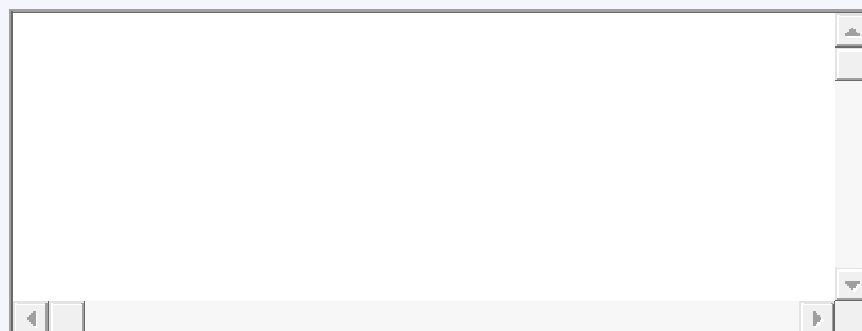
Questionnaire pour les Parties

III. Conséquences des difficultés au niveau de l'application des dispositions contenues dans les paragraphes 3 et 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle

5. a. Merci d'indiquer les conséquences rencontrées par votre pays en raison des difficultés à appliquer le **paragraphe 3 de l'Article 9** de la Convention de Bâle (ex: fuite de containers causant de la pollution; containers endommagés par des éléments naturels ou par suite d'un accident; coûts liés au stockage des déchets ou à leur élimination par votre pays).

A large, empty rectangular text input field with a light gray border. It includes standard scrollbars on the right and bottom edges, indicating it is a scrollable area for text entry.

5. b. Merci d'indiquer les conséquences rencontrées par votre pays en raison des difficultés à appliquer le **paragraphe 4 de l'Article 9** de la Convention de Bâle (ex: fuite de containers causant de la pollution; containers endommagés par des éléments naturels ou par suite d'un accident; coûts liés au stockage des déchets ou à leur élimination par votre pays).

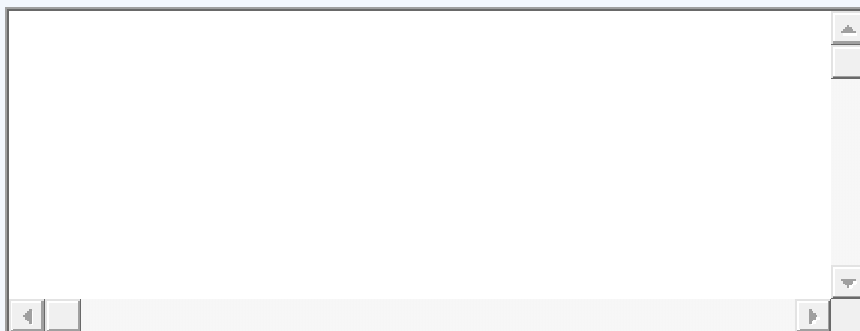
A large, empty rectangular text input field with a light gray border. It includes standard scrollbars on the right and bottom edges, indicating it is a scrollable area for text entry.

Mise en oeuvre des paragraphes 3 et 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle sur le trafic illicite

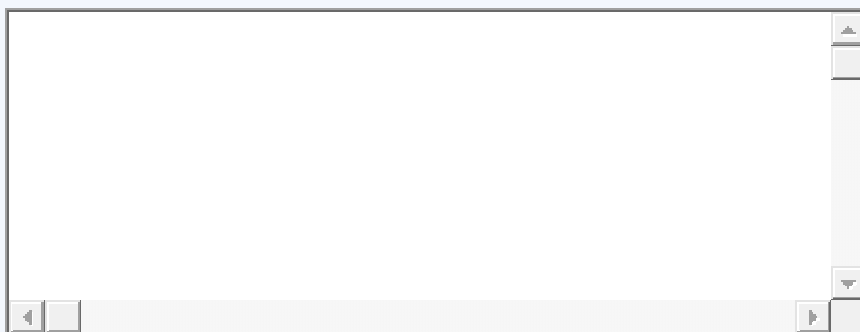
Questionnaire pour les Parties

IV. Meilleures pratiques dans l'application des paragraphes 3 et 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle

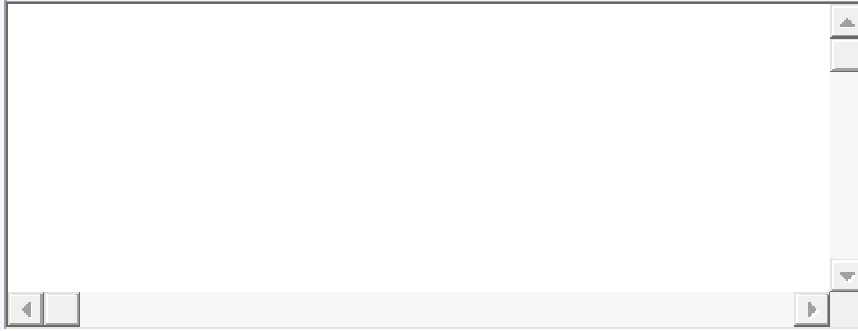
6. Merci de partager des exemples de meilleures pratiques votre pays ou des pays dans votre région ont développé et utilisé pour appliquer et se conformer aux dispositions contenues dans les paragraphes 3 et 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle (ex: mécanismes ou procédures).

An empty text input field with a light gray border and a vertical scrollbar on the right side. The field is currently blank.

7. Merci de partager des leçons (positives ou négatives) que le Comité pourrait utiliser dans le cadre de l'élaboration des orientations pour la mise en œuvre des dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 9 de la Convention.

An empty text input field with a light gray border and a vertical scrollbar on the right side. The field is currently blank.

8. Merci d'effectuer une liste, et si possible de transmettre, des directives ou documents d'orientation au niveau national, régional ou global dont vous avez connaissance et qui visent à aider les Parties à appliquer les paragraphes 3 et 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle.



9. Est-ce que votre pays a transmis au Secrétariat les "Form for confirmed cases of illegal traffic" (disponible sur: <http://archive.basel.int/legalmatters/illegtraff/illegtrafform.pdf>)?



Non



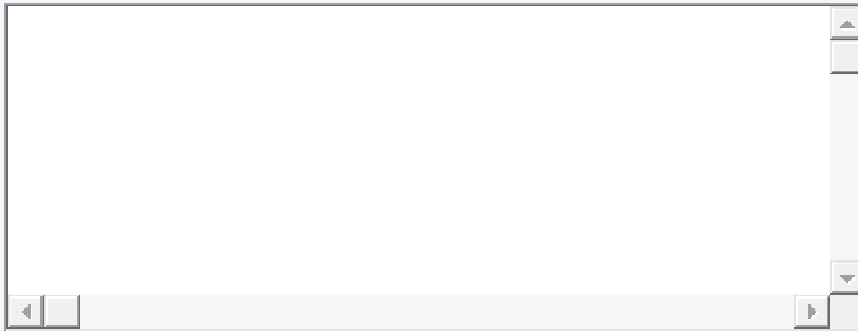
Oui

Mise en oeuvre des paragraphes 3 et 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle sur le trafic illicite

Questionnaire pour les Parties

V. Autres informations pertinentes

Merci d'ajouter toute information ou commentaire supplémentaire relatif à l'application des paragraphes 3 et 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle et qui n'a pas été inclus dans vos réponses aux questions ci-dessus

A large empty rectangular box with a scroll bar on the right and bottom, intended for providing additional information.

Mise en oeuvre des paragraphes 3 et 4 de l'Article 9 de la Convention de Bâle sur le trafic illicite

Questionnaire pour les Parties

Partie remettant le questionnaire:

Partie remettant le questionnaire:

Nom de la personne qui a rempli le questionnaire:

Nom :

Titre:

Adresse :

Téléphone :

Fax:

Courriel :